



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

DOSSIER PILOTAGE RAS

- FORMATION DES MONITEURS
- PROGRESSION PILOTAGE
- PRATIQUE DES STAGES RAS



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

SOMMAIRE

1. PREAMBULE ET DÉFINITIONS	3
2. PRÉROGATIVES DES MONITEURS	5
3. CURSUS DE FORMATION	5
3.1 MODULE 1	5
3.2 ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN SITUATION DE STAGE DE PILOTAGE RAS EN	7
MILIEU AMÉNAGÉ SPECIFIQUE	7
3.3 MODULE 2 : FORMATION «RAS ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMÉNAGÉ SPECIFIQUE »	10
4. COÛTS, CALENDRIERS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT.....	13

2 Formation des personnes avec handicapes, contacter directement le 06.67.09.31.96 ou fred.mazzia@gmail.com

Version 2024



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

1. PREAMBULE ET DÉFINITIONS

En 2012 la FFVL a demandé au GPVL-SNMVL d'organiser ses formations EMA destinées à tous moniteurs (professionnels et fédéraux), ce travail a abouti à une volonté d'évolution de la formation.

Volonté émanant de l'évolution du matériel, des matériaux et de la pratique des individuels et de l'accidentologie. Une formation prenant en compte les contraintes et responsabilités professionnelles spécifiques à ce type d'encadrement c'est donc mise en place. Le but ? Augmenter la sécurité active par l'amélioration du niveau technique des pratiquants et des enseignants.

Ces formations sont destinées uniquement aux moniteurs professionnel ou en cours de formation après validation des stages d'application.

Trois tendances principales émergent :

- Le stage de réactions adaptées à la sécurité et mises en œuvre aux incidents provoqués volontairement qui permet au pilote d'apprendre à adapter son comportement en situations d'incidents,
- le pilotage avancé qui favorise une meilleure compréhension de la gestion des énergies pendulaire et aérodynamique et prévoit la progression vers le plus haut niveau de pilotage : la voltige.
- La compréhension des raisons de la survenue d'incidents lors de nos pratiques (aérologique et pendulaire)

Ces trois idées sont bien sûr liées : en stage RAS la progression prévoit d'abord un complément du travail de base sur le pilotage « normal », sans sortie du domaine de vol ; à ce stade sont développées sensations, analyse et anticipation des différents mouvements d'un parapente et de l'énergie associée à ces mouvements. Par ailleurs, en pilotage « avancé », les RAS font partie intégrante de la progression vers la voltige, du point de vue pédagogique (compréhension de certains mouvements) comme du point de vue de



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

la sécurité (gestion des incidents pouvant intervenir lors de manœuvres mal réalisées). L'approche plutôt RAS ou plutôt pilotage avancé orientera dans un sens ou dans l'autre la formation du tronc commun qu'est le pilotage avec un grand P.

Évidemment le pilotage ne se découvre pas seulement lors de sessions de formation en milieu « aménagé spécifique » (c'est à dire au-dessus de l'eau), mais il doit être appréhendé dès le début de la formation et développé à tous les niveaux de la progression.

Les parties théoriques : aérologique et pendulaire, font parties des bases de notre sécurité en étant conscient des conséquences associées.

Définitions techniques utilisées dans ce document :

- **Pilotage** : l'aile évolue avec des inclinaisons faibles (max 60°). L'aile est ouverte sauf oreilles ou fermetures asymétriques avec contrôle du cap.
- **Pilotage avancé/SIV** : l'aile évolue avec des inclinaisons inférieures ou égales à 90°. Fermeture partielle ou complète de l'aile.
- **Voltige** : l'aile évolue avec des angles allant jusqu'à 180°. Fermeture partielle ou complète de l'aile.
- **Milieu aménagé** : Au-dessus de l'eau avec - classiquement - un cône d'évolution défini par la formule $R = 1/3 H$ (décalé sous le vent), R = rayon, H = hauteur ; Profondeur souhaitable : 3 m minimum ; vent et brise cumulé inférieur ou égal à 5 m/s / 20km/h. Toute pratique au-dessus d'un plan d'eau nécessite la présence d'un bateau capable d'intervenir pour porter secours à un pilote présent dans l'eau.



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

2. PRÉROGATIVES DES MONITEURS

Afin de suivre les évolutions de la pratique et de se préparer aux spécificités de l'enseignement du pilotage en milieu normal et aménagé, la FFVL propose aux moniteurs une formation complémentaire en deux modules qui approfondit considérablement le contenu pratique et théorique abordé en formation du BEES.

Même si le pilotage, quel que soit le niveau d'intervention, fait partie des prérogatives des moniteurs BEES, cette formation complémentaire est indispensable dans le cadre des EFVL et des CEVL pour les moniteurs qui souhaitent pouvoir encadrer des stages d'enseignement en milieu aménagé de pilotage avancé (anciennement SIV) à destination de pilotes brevetés de niveau bleu minimum.

3. CURSUS DE FORMATION

Module 1 : Formation continue « pratique personnelle du pilotage »

Ce module 1 constitue un prérequis pour l'accès à la suite de la formation, il peut néanmoins être suivi dans un but unique de mise à niveau de sa propre technique de pilotage.

Accompagnement en situation de stage Module 2 : Formation « enseignement du pilotage en milieu aménagé »

3.1. MODULE 1

3.1.1 PRINCIPES D'ORGANISATION

Stages de 4 jours destinés aux moniteurs ayant pour objectifs :

- de réactualiser la technique personnelle des enseignants
- d'apporter les outils permettant d'introduire plus de pilotage dans la progression du pilote à tous les niveaux. d'aiguiser les capacités d'observation et d'analyse du moniteur à certains comportements des parapentes.



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

En début de semaine, les stagiaires moniteurs doivent préciser à l'encadrement s'ils désirent simplement suivre le module 1 ou s'ils souhaitent poursuivre vers le module 2 « enseignement en milieu aménagé ». Ce choix est fondamental pour prévoir le programme d'exercices du stage et l'évaluation du candidat.

Dans le cas où le moniteur a pour motivation de compléter sa formation pour l'enseignement en milieu aménagé, un programme spécifique sera mis en place pour lui permettre de progresser et d'exécuter correctement l'ensemble des manœuvres jugées nécessaires. (Niveau brevet de pilote confirmé du tableau de progression en pilotage).

L'efficacité du candidat (capacité à exécuter les manœuvres & capacité de progression) est évaluée en permanence pendant le stage et fait l'objet d'un retour constant pour celui-ci.

Pour accéder à l'étape suivante du cursus de formation, le stagiaire doit valider les éléments suivants : capacités techniques et timings d'exécution - compréhension de la logique d'enchaînement des exercices - capacité à assumer sa propre sécurité en faisant preuve de maîtrise de soi.

3.1.2 CONTENU

Dans une démarche progressive et respectant les aspirations de chacun :

- Travail en pilotage sur les différents axes (augmentation progressive des angles) dans le but d'affiner ses sensations dans la perception du mouvement de la voile, et des informations qu'elle transmet.
- Identification et mise en place des automatismes de pilotage adaptés à la gestion des incidents de vol.

La validation des acquis concernant ces deux points permettra pour ceux qui le souhaitent d'aborder la suite de la progression vers la voltige.



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

Parallèlement à cet aspect de technique personnelle une réflexion est menée sur les fondamentaux du pilotage et sa prise en compte dans la progression du pilote élève à tous les niveaux de la progression. Pour compléter la pratique, sont organisés des débriefings des vols, si besoin et suivant possibilité avec support vidéo et intervention théorique.

3.1.3 ENCADREMENT

2 formateurs désignés par le SNMVL-GPVL, 1 responsable de stage et 1 intervenant technique pour un effectif de 6 à 8 stagiaires moniteurs.

3.1.4 MOYENS

Mis en œuvre par l'organisation

- Vidéo, bateau sur l'eau, moteur en marche, navettes et salle de cours équipée, gilet de flottabilité, sac étanche pour la radio.

Mis en œuvre par le stagiaire.

1 voile type standard ou performance

Sellette sans grosse flottabilité prévoir un moyen d'ôter les mousses et/ou de neutraliser les air bag, ouvrir les fermetures de poches dorsales

1 parachute de secours - 1 radio

1 casque homologué CE, intégral déconseillé.

Facultatif : voile compétition ou biplace (homologué)

3.2 ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN SITUATION DE STAGE DE PILOTAGE EN MILIEU AMÉNAGÉ

L'expérience a montré que certains candidats à la qualification enseignement en milieu aménagé ayant suivi le module 2 éprouvaient de sérieuses difficultés pour intervenir efficacement sur un pilote en action. L'enseignement du pilotage implique une très grande spécificité (guidage radio, analyse gestuelle distante, analyse vidéo, transmission de timing...). Une pratique personnelle avancée du pilotage, est clairement nécessaire mais non suffisante. Les formateurs aujourd'hui spécialistes sont tous passés par une longue phase d'apprentissage et se rodent encore chaque début de saison.

Formation des personnes avec handicapes, contacter directement le 06.67.09.31.96 ou fred.mazzia@gmail.com

Version 2024



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

3.2.1 FICHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITES POUR LES STAGES EN MILIEU AMENAGE

Activités	Sous quelle forme par rapport à la structure d'accueil
Évaluer des élèves stagiaires de l'école	Le candidat au module 2 évalue les élèves en stage et cette évaluation fait l'objet d'un retour au formateur.
Faire un briefing oral	Observation + Intervention personnelle si le stage le permet
Définir les exercices de progression en rapport avec les niveaux évalués.	Après l'évaluation qu'il a réalisée, le moniteur stagiaire confronte ses conclusions à celle du formateur.
Réaliser des séquences de guidage radio	Si l'école d'accueil ne peut fournir d'élèves « d'application » alors le moniteur en formation doit fonctionner avec des élèves qu'il a lui-même recrutés. Les guidages s'effectuent en présence du formateur et ils font l'objet d'un débriefing : ceci constitue le cœur du stage en situation.
Assurer la fonction de Starter : apprendre et cerner la fonction.	Réaliser une ou plusieurs séances en situation de starter au décollage.
Assurer la fonction de Cameraman : apprendre à filmer et comprendre la spécificité de l'enregistrement d'un vol de type pilotage.	Réaliser une ou plusieurs séances en situation de cadreur.
Analyser les vidéos et réaliser des débriefings avec ce support	Suivre, écouter et prendre part au débriefing vidéo : le formateur interroge et donne la parole au moniteur (confrontation des analyses, des conclusions, élaboration d'exercices de correction).

Cette mise en situation sera d'au minimum trois journées complètes effectives.

Lorsque le formateur SNMVL jugera que le stagiaire est apte à se rendre au module 2 il en avertira le stagiaire et le SNMVL.

Formation des personnes avec handicapes, contacter directement le 06.67.09.31.96 ou fred.mazzia@gmail.com

Version 2024



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

Le formateur au travers de ses observations et discussions évalue le stagiaire sur sa capacité à :

- Réaliser un briefing : évaluation des stagiaires, formulation d'objectifs, proposition d'exercices, maîtrise de la progression,
- Assurer la fonction de Starter : régulation des élèves au décollage,
- Guider des élèves en situation de pilotage : vécu et capacité à transmettre des messages pertinents, concis et dans le respect du timing - Réaliser un débriefing : pertinence des analyses.

3.2.2 LISTE DES FORMATEURS PILOTAGE RECONNUS PAR LE SNMVL EN 2018

Gabriel Guirao : gaby@imagin-air.com

Frédéric Mazzia : fred.mazzia@gmail.com

3.2.3 QUALITÉ DES FORMATEURS :

Les formateurs sont désignés sur dossier par la commission formation, ils doivent être détenteurs de la qualification fédérale enseignement en milieu aménagé, posséder une expérience avérée en enseignement en milieu aménagé, avoir une démarche personnelle de formation continue et effectuer une demande au SNMVL-GPVL. Nous distinguerons 2 statuts :



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

Formateur responsable de la formation

Outre l'encadrement technique, il assure, en relation avec le cadre technique en charge de cette mission, la coordination de la formation notamment la préparation logistique et pédagogique, l'établissement du programme prévisionnel et la coordination avec le formateur intervenant technique. Il rédige un compte rendu sous 30 jours. Cette fonction sera assurée par des formateurs ayant été au préalable formateur intervenant qualifié et ayant participé au séminaire de pilotage organisé annuellement par la commission formation.

Formateur intervenant qualifié

Il co-encadre le stage en s'adaptant à la démarche et aux contenus tels que convenu avec le responsable de stage. Ce statut est un préalable au statut de responsable de stage.

3.3. MODULE 2 : FORMATION « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMÉNAGÉ »

3.3.1 FICHE SIGNALÉTIQUE

Intitulé	formation moniteur « enseignement en milieu aménagé »
Prérogatives	Encadrement des stages d'enseignement en milieu aménagé
Niveau	National
Organisation	La commission formation
Conditions d'accès	Moniteur diplômé BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou Fédéral ayant suivi la formation continue pilotage (ou sur dossier de validation de niveau) et participé à des actions d'accompagnement en situation de stage de pilotage en milieu aménagé
Durée de la formation	40 heures sur 5 jours / effectif 8 à 16 stagiaires
Programme de la formation.	- Progression Technique : progression du pilotage en milieu aménagé - Progression Pédagogique : mise en situation d'encadrement
Stage en situation	correspond à une mise en situation d'encadrement



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

Evaluation	Continue lors du stage
Jury	Formateurs

Stage de 5 jours destiné aux moniteurs BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou Fédéraux qui désirent encadrer des stages de formation en milieu aménagé pour des élèves de niveau bleu minimum. Formation également ouverte aux élèves moniteurs DEJEPS ayant achevé leur stage en situation.

3.3.2 PRÉ REQUIS

Pour accéder à cette formation les moniteurs doivent avoir participé, dans les trois dernières années, à une formation continue en pilotage ainsi qu'à des actions d'accompagnement en situation de stage de pilotage en milieu aménagé.

Possibilité de faire valider un niveau technique associé à la connaissance de l'environnement aménagé pour les moniteurs qui le souhaitent, un dossier libre doit être déposé auprès de la commission formation qui statuera sur les demandes sans possibilité d'appel de la décision.

3.3.3 CONTENU :

- **Objectifs :**

- Sensibilisation à la logique générale de progression en pilotage.
- Formation à la pédagogie spécifique à l'encadrement en milieu aménagé.
- Formation à la mise en place technique et logistique de stages en milieu aménagé.
- Formation à la mise en place de séances de contrôle et pliages des parachutes de secours.

- **Contenus :**

- Préparation et mise en place d'un stage d'application avec des stagiaires - Aptitude au guidage spécifique.
- Connaissance et prise en compte des spécificités des élèves en pilotage avancé (prise en compte de l'affectif notamment).



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

- Gestion des différents temps d'un stage : évaluation, objectifs, briefing, guidage, débriefing.
- Analyse de sa pratique d'enseignant.
- Mise en place de sessions de pliage et de contrôle du parachute de secours.

• **Planning :**

1^{er} jour : Présentation du programme du stage, organisation auprès des élèves, Après midi : vérification des matériels de sécurité,

2^{ème} jour : Premier vols pour les élèves et premiers guidages pour les moniteurs.

3^{ème} au 4^{ème} jour : Poursuite du programme avec les élèves (briefing, vol, débriefing) et analyse de sa pratique d'enseignement.

5^{ème} jour : Derniers vols et bilan (élèves et moniteurs)

3.3.4 ATTESTATION DE FORMATION

A l'issue de la formation délivrance d'une attestation de formation. Un bilan individualisé sera réalisé aux fins d'auto-évaluation des compétences.

3.3.5 ENCADREMENT :

Selon le nombre de stagiaires 1 ou 2 formateurs désignés par la CF : 1 responsable de stage et 1 intervenant technique

Jusqu'à 7 stagiaires un intervenant technique, deux au-delà.

3.3.6 MOYENS :



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

Mis en œuvre par l'organisation

- Vidéo, bateau sur l'eau moteur en marche, navettes et salle de cours équipée, gilet de flottabilité, sac étanche pour la radio.

Mis en œuvre par le stagiaire.

Technique :

- 1 voile type standard ou performance
- Sellette sans grosse flottabilité prévoir un moyen d'ôter les mousses et/ou de neutraliser les air bag, ouvrir les fermetures de poches dorsales
- 1 parachute de secours - 1 radio
- 1 casque homologué CE, intégral déconseillé.

Pédagogique :

- Suivant les indications du responsable de stage, venir avec un élève (niveau bleu minimum validé) sur tout ou partie du stage.
- 1 radio pour le moniteur + accu
- 1 radio de secours / pour élève

4. COÛTS, CALENDRIERS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT

4.1 COÛTS

Formation continue thème pilotage 800 €uros.

Formation « enseignement en milieu aménagé » (5 jours) 800 €uros.

⇒ Le coût de toutes les actions sous forme de stage inclut la formation technique et pédagogique.

⇒ Ne sont pas inclus les frais d'hébergement et de nourriture. Nous vous conseillons d'utiliser l'hébergement proposé dans un souci d'efficacité et convivialité.

⇒ L'inscription est effective à réception du chèque de règlement.

Formation des personnes avec handicapes, contacter directement le 06.67.09.31.96 ou fred.mazzia@gmail.com

Version 2024



Maison de la montagne
14 rue de la république
38000 Grenoble
Contact@snmvl.com

⇒ En cas de non-participation ou de désistement au stage de formation seront retenus :

- des frais de dossier d'un montant de 60 €uros si le désistement à lieu plus d'1 mois avant le début du stage,
- 50% du montant du stage si le désistement à lieu entre 15 jours et 1 mois avant le début du stage,
- l'intégralité du montant du stage si le désistement à lieu à moins de 15 jours avant le début de celui-ci.

4.2 CALENDRIER

Les dates des stages Module 1 et Module 2 sont disponibles sur le site <http://www.snmvl.com> au début de chaque nouvelle saison. Les stages sont organisés à partir du moment où plus de 4 moniteurs sont inscrits.

Concernant le module 1, si le stage ne peut avoir lieu faute d'inscriptions ou si certains moniteurs ne sont pas disponibles aux dates de stage, une formule dite en « accompagnement de stage » existe. Le moniteur peut être accueilli par un formateur SNMVL-GPVL dans le cadre d'un stage RAS ou pilotage en milieu aménagé spécifique proposé par sa structure. Pour tout renseignement contacter fred.mazzia@gmail.com

4.3 PRISE EN CHARGE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

⇒ Contactez votre organisme de prise en charge de la formation professionnelle continue.

⇒ Faites adresser votre dossier **par l'intermédiaire de votre employeur ou de l'organisme payeur** au secrétariat qui les traitera administrativement et vous assistera pour les mener à bien.

Pour tous renseignements contacter le 0667093196 ou fred.mazzia@gmail.com